

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DECRET N° 82/086 du 25/01/1982 26/  
MTPS. DATFP. DFP/ SIE

Portant intégration et nomination de  
Monsieur BITEMO Michel, dans les ca-  
dres de la catégorie A, hiérarchie  
I des Services Techniques (Statisti-  
que).

-----oCo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 63/410 du 12.12.1963 portant le statut  
commun des cadres du Personnel Technique des Services de la Statis-  
tique ;  
(/u le décret n° 62/130/FP du 9.5.1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiéran-  
chisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégo-  
ries et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62  
portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomi-  
nation et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP-SE du 26.3.1963 fixant les con-  
ditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que  
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses arti-  
cles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67/50/FP-SE du 24.2.1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière  
et reclassements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les  
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/616 du 26.1.1981 au décret n° 80/  
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Mi-  
nistres ;  
(/u le décret n° 81/617 du 26.1.1981 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 74/229 du 10.6.1974 portant attribution  
de certains avantages aux Economistes, Statisticiens et les Diplômés  
de Grandes Ecoles et Instituts de l'Enseignement Supérieur de Com-  
merce ;  
(/u la lettre n° 0743/ONSEE du 21 Octobre 1981 du Direc-  
teur du Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques,  
transmettant le dossier constitué par l'intéressé ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 63/410 du 12.12.1963 et 74/229 du 10.6.1974 susvisés, Monsieur BITEMO Michel, né le 6 Juillet 1954 à Brazzaville, titulaire du Diplôme des Ingénieurs d'Application de la Statistique de l'Institut de Statistique, de Planification et d'Economie Appliquée (I.S.F.E.A.) et du Diplôme d'Etudes Démographiques (D.E.D.) de l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (I.F.O.D.) au Caméroun, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistiques) et nommé au grade d'Ingénieur Statisticien de 2° selon Stagiaire, indice 940.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Plan.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

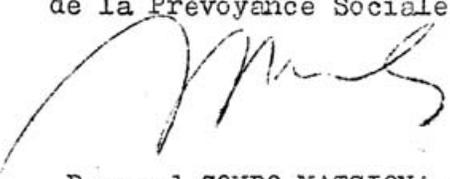
BRAZZAVILLE, le 25 Janvier 1982

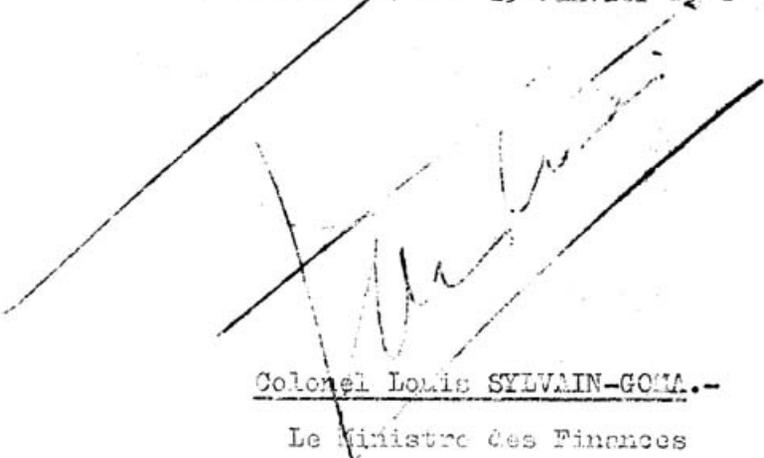
Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre du Plan,

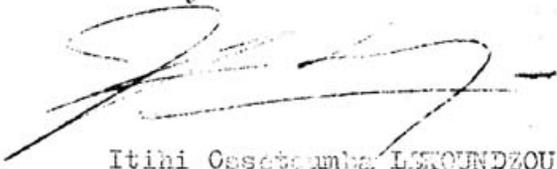
  
Pierre MOUSSA.-

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBO MATSIOMI.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

  
Itini Ossetoumba LEROUNDEZOU.-

PLIATIONS :

- RPC ..... 1
- DFP/DFP ..... 3
- /BST ..... 1
- ..... 3
- ..... 1
- MI PLAN ..... 1
- SSIER ..... 3
- PRESSE ..... 1
- SI/BC ..... 2.

